



## mon patron vien de me viré du chantier

Par **anthony0311**, le **29/06/2011** à **11:19**

Bonjour,

Ce matin, j'ai été à mon travail et mon patron (qui est aussi mon père), me donne une liste de choses a préparé pour un chantier où je travail avec mon collègue (qui est aussi mon cousin), ensuite, je devais aller chercher du matériel dans une ville à 15 km de l'entreprise, ou je suis aller avec mon collègue. En rentrant, mon patron me dit : "Vous n' avez pas besoin d'y aller à 2" il a en suite commencer à s'énervé après mon collègue à cause du travail que l'on a effectuer. Avec mon collègue on s'est regarder, ne comprenant pas la situation car il n'avait pas à nous parlez comme sa! Mon patron me regarde et me dit : "Si tu n'est pas content, tu prends tes affairese et tu te casse!" je lui et répondu : "on n'est pas là pour ce faire en guirlander, on fait ce que tu nous a dit de faire" et là, il s'est mis a m'insulter en me disant de "dégager chez moi" donc, j'ai pris mes affaires.

Quelques temps plus tard, il m' arrête à ma voiture et me dit "Puis-que c'est comme sa c'est un abandon de chantier, on va pas en rester la".

Sachant que je travail dans cette entreprise familiale depuis 2006, que je suis en cdi, que je fais plein d'heure supplémentaire qui sont ne sont même pas payer (faisant des journées des fois de plus de 11h)et que c'est une entreprise familiale (2 salariés, mon cousin et moi-même)

De plus, se n'ai pas la première que cela se passe, il lui arrive régulièrement de ce mettre littéralement hors de lui, nous en sommes déjà venus aux mains. Je ne supporte plus ses conditions de travail. Cela fait trop longtemps que sa dure.

Je suis rémunéré 1614,25 euros. Et dispose de pratiquement tous les caces, j'ai permis PI+SPL et j'ai divers certificat de compétences.

Que doit-je faire? Puis-je obtenir gain de cause?

Par **Cabinet SAYAGH**, le **29/06/2011** à **11:24**

liu faire un recommandé pour retracer cette situation, aller voir un Avocat et saisir le Conseil de prud'hommes

En même temps, il faudra prouver les heures supplémentaires

Sachant qu'il s'agit de votre père, il pourra peut être être possible de concilier

[www.cabinetsayagh.fr](http://www.cabinetsayagh.fr)

Par **P.M.**, le **29/06/2011** à **11:44**

Bonjour,

Il faudrait savoir ce que votre collègue a fait de son côté...

Vous pourriez aussi vous rapprocher d'une organisation syndicale...